

Recrutement d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) à l'I.N.S.A. Toulouse
Année universitaire 2024-2025

Pièces à fournir par tous les candidats pour la constitution du dossier (Maxi 15 Mo)

- | | |
|----------|--|
| NOM : | - La déclaration de candidature, dûment remplie (Annexe 1) |
| Prénom : | - Un curriculum vitae détaillé comportant la liste des activités de recherche et d'enseignement ainsi que la liste des travaux, articles, ... |
| | - Le présent document (Annexe 3), dûment complété et accompagné des pièces justificatives correspondant à votre situation |
| | - Copie recto verso d'une pièce d'identité avec photographie |
| | - Pour les ressortissants de nationalité étrangère : copie du passeport et de la carte de séjour en cours de validité |
| | - Le cas échéant, une copie du (des) contrat (s) d'ATER précédemment obtenu (s) |
| | - Pour les fonctionnaires titulaires ou stagiaires de catégorie A, copie du dernier arrêté de situation administrative |

SITUATION AU TITRE DE LAQUELLE VOUS POSTULEZ

Cocher une seule case	Votre situation	Pièces à fournir selon votre situation	Références Décret n° 88-654 du 7/5/1988 modifié
<input type="checkbox"/>	<p>■ Fonctionnaire titulaire ou stagiaire appartenant à un corps de catégorie A</p> <p>- titulaire du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches <input type="checkbox"/> →</p> <p>- inscrit en vue de la préparation du doctorat ou de l'H.D.R. <input type="checkbox"/> →</p> <p><i>(cocher la case utile)</i></p>	<p>Dans tous les cas, pièce attestant de l'appartenance à un corps de catégorie A de la fonction publique</p> <p>- Engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants chercheurs (Annexe 2) + Copie doctorat ou HDR + rapport de soutenance de thèse</p> <p>- Attestation d'inscription (carte d'étudiant) + copie DEA ou Master recherche</p>	<p>Articles 2.1 et 5 3 ans maximum renouvelable 1 an si les travaux de recherche le justifient</p>
<input type="checkbox"/>	<p>■ Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins deux ans, titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat par le conseil scientifique restreint</p>	<p>- Pièce attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche + copie doctorat ou HDR ou titre ou diplôme étranger</p> <p>(Joindre une traduction si les pièces n'ont pas été établies en Français)</p>	<p>Articles 2.3 et 7 3 ans maximum renouvelable 1 an</p>
<input type="checkbox"/>	<p>■ Etudiant en cours de préparation du doctorat (y compris doctorant contractuel)</p>	<p>- Attestation d'inscription (carte d'étudiant)</p> <p>- Attestation du directeur de thèse (Annexe 2)</p>	<p>Articles 2.5 et 7.1 1 an maximum renouvelable 1 an</p>
<input type="checkbox"/>	<p>■ Titulaire du doctorat ou de l'H.D.R.</p>	<p>- Attestation d'engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants chercheurs (Annexe 2) + Copie doctorat ou HDR + rapport de soutenance de thèse</p>	<p>Articles 2.6 et 7.1 1 an maximum renouvelable 1 an</p>

(*) Attention, une fois la durée maximale atteinte, il n'est plus possible d'obtenir un nouveau contrat en invoquant un changement de situation.